

# AVIS D'OUVERTURE DE LA CONCERTATION

## RÉVISION ALLÉGÉE DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE SALON-DE-PROVENCE

Le Conseil de Territoire du Pays Salonais de la Métropole Aix-Marseille-Provence porte le projet de révision allégée du Plan Local d'Urbanisme.

Les objectifs principaux poursuivis de ce projet sont les suivants :

- Favoriser la dynamique de développement économique local qui est un des axes majeurs du PADD,
- Permettre les aménagements et les constructions nécessaires à divers projets d'activités, localisés notamment dans deux secteurs identifiés à cet effet par le SCOT approuvé en 2013 : les abords de la RDn113 Sud et le quartier des Broquetiers.
- Implanter le nouveau centre hospitalier situé au sein du quartier de Bel-Air sur un terrain aujourd'hui en zone agricole.

En effet, le développement d'activités économiques génératrices d'emplois est actuellement bloqué par le zonage fixé par le PLU, qui, suivant les prescriptions des services de l'Etat, a classé les terrains concernés en zone non constructible dans l'attente de la réalisation d'études hydrauliques et de ruissellement approfondies.

La procédure de révision allégée du PLU de Salon-de-Provence a été engagée par délibération du Conseil Municipal du 19 octobre 2017. Les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation ont été ainsi définies.

Par délibération du 12 décembre 2017, le Conseil Municipal de la commune de Salon-de-Provence a décidé d'élargir les objectifs définis.

Il s'agit de permettre, une fois les études hydrauliques et de ruissellement approfondies, d'adopter un zonage approprié afin de créer des Secteurs de Taille et de Capacité Limitées (STECAL) au sein de zones naturelles ou agricoles, pour autoriser la création de nouvelles activités économiques et l'extension des activités déjà implantées (notamment au sein de la zone d'activités des Broquetiers).

La délibération du Conseil Municipal du 12 décembre 2017 a inclus un projet d'intérêt général essentiel pour la population du bassin de vie salonais, inscrit au PADD, et qui a déjà fait l'objet d'études de faisabilité. Ce projet consiste en l'implantation du nouveau centre hospitalier et est situé au sein du quartier de Bel-Air sur un terrain en zone agricole.

La concertation préalable avec le public, permettra :

- d'accéder aux informations relatives au projet,
- d'initier la réflexion, de formuler des observations et des propositions afin de faire progresser et d'enrichir le projet.

Ainsi :

- 15 jours avant la concertation préalable, le présent avis sera inséré dans un journal de presse locale. Cet avis sera repris sur le site web de la commune - <https://www.salondeprovence.fr/> - ainsi que sur le site web du Conseil de Territoire du Pays Salonais - <http://www.agglopo-le-provence.fr/>.

Cet avis sera également publié sur le site web suivant : <https://www.registre-numerique.fr/Concertation-Revision-Allee-PLU-Salon>.

Un affichage en Mairie de Salon-de-Provence sera effectué également dans le même délai, et ce pendant toute la période de concertation préalable. Un affichage sera également réalisé au siège du Conseil de Territoire du Pays Salonais de la Métropole Aix-Marseille-Provence, 281 boulevard Maréchal Foch BP 274, 13666 Salon-de-Provence Cedex.

Les pièces du dossier et les registres seront tenus à la disposition du public en Mairie de Salon-de-Provence et au sein des locaux du Conseil de Territoire du Pays Salonais aux adresses, jours et heures suivants :

**Mairie de Salon de Provence** : Direction de l'Urbanisme et de l'Aménagement, immeuble le Septier, 2ème étage, rue Lafayette, 13300 SALON DE PROVENCE

**Conseil de Territoire** : Direction de l'Aménagement du Territoire, 190 rue du Commandant Sibour 13300 SALON DE PROVENCE.

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions, sur le registre ouvert à cet effet sur les lieux précités.

Un registre est également mis à disposition sous format numérique sur le site web suivant :

<https://www.registre-numerique.fr/Concertation-Revision-Allee-PLU-Salon>

Le public pourra également prendre connaissance du dossier et consigner ses observations propositions et contre-propositions sur ce registre dématérialisé ou par email à l'adresse suivante :

**Concertation-Revision-Allee-PLU-Salon@mail.registre-numerique.fr**

Au terme de la période de concertation préalable, un bilan sera tiré et rendu public et joint au dossier d'enquête publique dont fera l'objet le projet.

Tout renseignement peut être demandé au référent technique : Séverine BELLON (Conseil de Territoire du Pays Salonais - Métropole Aix Marseille Provence, 04-90-59-69-63, [severine.bellon@ampmetropole.fr](mailto:severine.bellon@ampmetropole.fr)).

Nicolas ISNARD